

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2015

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.

Mme MARQUAND Catherine a donné procuration à Mme VANDAELE Valérie

M. WILSIUS Régis a donné procuration à M. LEONARD Vincent.

La séance débute à 20 heures 00.

Le compte rendu de la réunion du 28 août 2015 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Madame Marie-Christine JAOUAD est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire propose l'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour : Récompenses des Maisons fleuries 2015 et Annulation d'un titre de recette. Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte l'inscription de ces 2 points à l'ordre du jour.

130-2015 Récompenses des Maisons Fleuries 2015 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la valeur des récompenses du concours communal « Maisons Fleuries 2015 » :

Hors concours :	25 €	(1 ^{er} et 2 ^{ème} selon le classement de 2014)
1 ^{er} & 2 ^{ème} Prix :	35 €	
3 ^{ème} au 5 ^{ème} Prix :	20 €	
6 ^{ème} au 10 ^{ème} Prix :	18 €	
Suivants :	16 €	

Les récompenses seront données sous forme de bons d'achat à faire valoir dans les commerces ayant donné leur accord. Les crédits nécessaires seront imputés au compte C / 6232. Un diplôme personnalisé ainsi qu'une photo de chaque maison seront remis à chaque participant.

Le conseil municipal décide de fixer la remise des récompenses au dimanche 04 octobre 2015 à l'A.J.L.C, en présence des lauréats (61 participants en 2015), du jury et des membres du conseil municipal. La commission Culture et Sports est chargée de l'organisation de cette manifestation.

La réception en l'honneur des nouveaux habitants de 2015 ainsi que des nouveaux nés se déroulera également le 04 octobre 2015 à partir de 16h 30 à la salle AJLC.

131-2015 Annulation d'un titre de recette : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide d'annuler le titre de recette de **2.000 €** émis en 2006 à l'encontre de M. PEKDEMIR Raziye Huseyin quant au droit de raccordement à la station de traitement de Remering les Puttelange. L'acquéreur actuel de l'immeuble s'est depuis acquitté de ce montant.

132-2015 D.P.U : Le maire présente la nouvelle déclaration d'intention d'aliéner relative à un terrain bâti cadastré :

- section 1 parcelle n° 135 « Village» de 2,56 ares jardins
- section 1 parcelle n° 136 « Village» de 0,69 ares jardins
- section 1 parcelle n° 137 « 41, rue Nationale» de 2,58 ares sol
- section 1 parcelle n° 138 « rue Nationale» de 0,43 ares sol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption sur la vente de ces parcelles.

133-2015 Subvention aux associations : Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal pour compléments d'information.

134-2015 Prévisions des coupes forestières 2016 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte l'état de prévisions des coupes 2016 de l'O.N.F pour un volume de 1.290 m³ de coupes à façonner et de 931 stères. La recette totale estimée est de **96.336 €**.
Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire.

135-2015 Devis d'alevinage : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide le principe d'un alevinage d'un montant de **2.000,00 T.T.C** à l'étang de Diefenbach, côté St-Jean Rohrbach.

136-2015 Subvention à l'AFAFAF – Acquisition de terrains : Le maire informe le conseil municipal de la situation des versements attendus des soldes de subvention de l'AERM et du conseil départemental relatifs aux travaux d'assainissement général de la commune. Ces soldes de subvention sont prévus pour le financement de l'acquisition des terrains de l'AFAFAF à hauteur de **45.687 €** restants. Un premier acompte de 10.000 € a été versé en 2014 afin de venir rapidement en aide à l'AFAFAF compte tenu de sa situation financière délicate.

Le maire rappelle également que des travaux supplémentaires avaient été réalisés par l'AFAFAF durant la période 2010 à 2012 à hauteur de 73.421 € T.T.C sans qu'aucun financement correspondant n'ait été prévu en contre partie. Cette somme était initialement prévue pour le remboursement des intérêts et du capital de l'emprunt qui devait être réalisé par la suite par l'association foncière pour le financement des travaux connexes lui revenant.

Une projection financière avait été effectuée par le maire comme pièce complémentaire du dossier de l'enquête publique pour la création de l'association foncière de remembrement en 2006. Cette projection sur la base de 9 années (durée du renouvellement des baux de chasse de 2006 à 2015) comportait également les montants des subventions chasse reversés par la commune à l'association foncière, les montants des taxes syndicales durant cette période, ainsi que les frais prévus annuellement pour le secrétariat. La dissolution de l'association foncière pouvait être réalisée en 2015 et incluait l'acquisition des terrains correspondants par la commune.

Ceci explique maintenant le pourquoi des difficultés financières auxquelles l'AFAFAF doit faire face depuis quelques années.

Il précise également qu'aucune délibération prise en 2014, ni de la part de l'AFAFAF, ni de la commune, ne comporte de date limite pour cette acquisition et que de ce fait le conseil municipal peut définir l'échéance de l'achat des dits terrains.

Le maire propose de verser un second acompte d'un montant de 22.000 € avant la fin de l'année 2015. Ceci dans le contexte d'un nouveau soutien financier à l'AFAFAF qui avait déjà bénéficié durant les dernières années de mesures particulières de soutien de la part de la commune.

Le solde pour l'acquisition de ces terrains, d'un montant de 23.687 €, sera effectué en 2016 pour clore le dossier relatif à l'acquisition des terrains de l'AFAFAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide la proposition du maire de verser un second acompte de **22.000 €** à l'AFAFAF, avant la fin de l'année 2015, pour l'acquisition des dits terrains, dont le montant est prévu au budget primitif 2015.

Le maire est chargé de procéder au paiement de cet acompte via le versement d'une subvention à l'AFAFAF, dès que les formalités administratives le permettront.

137-2015 Loi NOTRe : Le maire informe les conseillers municipaux des changements à compter du 1^{er} janvier 2017 pour la commune eu égard à la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Il précise les impacts à court terme notamment quant à l'intercommunalité (minimum de 15.000 habitants) et précise que chaque commune aura un regard différent et propre compte tenu de son historique et de ses attentes.

La communauté de communes de l'Albe et des Lacs ne comprend que 14.500 habitants environ et de ce fait est concernée par la loi. Plusieurs hypothèses existent pour pouvoir satisfaire ce critère.

Un comparatif qualitatif et quantitatif entre l'adhésion à la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences(CASC) ou le maintien à la CCAL élargie est discuté par le conseil municipal.

Les critères analysés sont notamment : l'éventail des compétences actuelles de chaque intercommunalité – l'impact d'autonomie et de décision – la représentativité future de la collectivité – son importance dans la structure intercommunale – les évolutions des taxes intercommunales – l'impact de la T.P.U pour les commerçants et artisans – le transfert de la compétence assainissement et eau à partir de 2020 – l'impact sur la taxe d'assainissement dans la nouvelle structure – la situation financière et d'endettement de chaque intercommunalité - les risques potentiels liés aux grandes entreprises industrielles – les structures et les moyens mis en œuvre pour la petite enfance, le tourisme, la culture, ... - l'analyse des bassins de vie de la collectivité – les potentiels de développement numérique dont la mise en place de la fibre optique – les services de proximités offerts à la population.

Le maire précise également que le Préfet de la Moselle doit communiquer sa proposition de regroupement des intercommunalités dont la population est inférieure à 15.000 habitants début octobre. Les différents conseils municipaux disposeront ensuite d'un délai de 2 mois pour se prononcer sur le projet émis, voire d'émettre d'autres propositions.

Il propose par conséquent que le conseil municipal statue ultérieurement sur le projet d'intercommunalité qui sera émis par le Préfet, dans le délai imparti, et demande aux conseillers municipaux présents d'utiliser cette période pour réfléchir à l'évolution optimale de la commune au sein d'une nouvelle structure intercommunale dont les contours précis restent encore à être définis.

138-2015 Présentation du site internet : M. Nicolas SAUVEGET présente à nouveau les grandes lignes du projet de trame du nouveau site internet de la commune.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Spectacle du cirque VENISSIA pour le mardi 06 octobre 2015. Demande si possibilité pour le 03-04 octobre 2015. Salle utilisée le 04 octobre.
- Ouverture et fermeture des portes des bâtiments et locaux publics à partir du 1^{er} octobre 2015. Organisation mise en place.
- Journée nationale d'action le 19 septembre 2015 contre la réduction des dotations de l'Etat.
- Réunion publique de M. Bruno LE MAIRE le 1^{er} octobre 2020h30 au Casino des Faïenceries à Sarreguemines.
- Journée découverte à Hoste dimanche 20 septembre de 10h à 18h.
- CARPE Passion – 25^{ème} enduro de pêche à la carpe. La plus grosse prise a été faite sur le ban communal.
- Opération des brioches de l'Amitié du 05 au 11 octobre 2015. L'amicale des Mineurs passera dans le village.
- Bons d'achat pour les nouveaux diplômés pour un montant total de 340 € auprès de la librairie Confluère.
- Signature de Monsieur Xavier KIRCH pour le droit de reconnaissance de 7,62 €.
- Pas de travaux de voirie prévue en 2016. Information donnée au SIERS.
- Dossier AD Ap envoyé en date du 17 septembre 2015 à la DDT de Metz.

La séance est levée à 22 heures 15. Publié le 19 septembre 2015.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne		M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine		M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle			